



Le notaire ne communique pas

Par **steffie80100**, le **16/05/2010** à **21:05**

Bonjour,

suite au décès de mon père nous devons signé un nouvel acte de propriété concernant la maison de ma grand-mère décédée elle aussi un an auparavant. Il s'avère que le notaire ne nous a pas fait signer celui-ci est veut nous faire signer le compromis de vente de la maison et fait signer le projet a notre oncle héritier également et nous écarte de toute décision? Que devons nous faire? car de ce fait le futur acquéreur veut nous mener en justice pour nous faire signer alors qu'aucun papier ne prouve notre accord.